République du **SENEGAL**

Un peuple – un but –une foi

Ecole Supérieure de commerce
SUPDECO DAKAR
7 Avenue Faidherbe, 21354
Tel : 33 849 69 19
www.supdeco.sn

Institut mercure

MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE LICENCE EN COMPTABILITE ET FINANCE

THEME

ROLE DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST DANS LE FONCTIONNEMENT EFFICACE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Présenté par

MBE Martino

Directeur de mémoire

M. Cheikh Touty Papa DIOUF
Économiste financier

ANNEE ACADEMIQUE 2020-2021

Avant-Propos

« Je veux pouvoir expliquer mes erreurs, c'est pourquoi je fais ce que je comprends »
WARREN BUFFETT, PDG de Berkshire Hathaway

Ce mémoire, s'inscrivant dans l'obtention du diplôme de licence en comptabilité-finance et ayant pour thème "Rôle de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest dans le Fonctionnement des banques commerciales", vise plus précisément l'analyse du rôle des Banques Centrales des différents pays de l'**UEMOA** dans leur gestion monétaire dans un environnement en mutation. Les méthodes de gestion monétaire varient en degré et en nature d'une banque centrale à l'autre selon le stade particulier de développement économique d'un pays, le volume et la variété de ses ressources matérielles, la composition de sa structure bancaire et de crédit, la nature de ses Les relations financières internationales, l'état de développement de son marché des capitaux, le degré d'organisation et d'activité de son marché monétaire et dans l'évolution de la pensée et de l'action politiques.

Mais malgré toutes ces variations, les banquiers centraux du monde entier sont trouvés avec plus ou moins la même vision de la monnaie et de la banque. L'interdépendance d'un pays à un autre complexifie la gestion monétaire. Dans cette étude, des efforts ont été faits pour examiner de manière critique la méthodologie adoptée et les objectifs poursuivis par différentes banques centrales pour une gestion monétaire efficace, en particulier la Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest. Il ne fait aucun doute que la conduite de la politique monétaire au sein de l'**UEMOA** s'est transformée au cours des dernières années. Le dilemme de gestion monétaire de la Banque de réserve consistant à fournir des crédits à la fois au gouvernement et au secteur commercial à un coût raisonnable,

Dédicaces

Tout d'abord, je m'en vais dédier ce travail à mon père Mr **MBE MARTIN** ainsi que ma mère Mme **MBE** Née **LETSO AMANDINE,** pour leur soutient, Pour leur dévouement et au suivi de mon bien-être au quotidien dans la rédaction de cette thèse. Je dédie ce travail à tous mes proches et collègues Dont la coopération, l'assistance, les conseils et les encouragements dans les Circonstances difficiles, sans lesquelles il n'aurait pas été Possible pour moi de terminer ce travail. Mes parents, mes frères et tous les membres de la famille ont Été une source d'inspiration constante pour moi. Sans leur Encouragement et il m'aura été très difficile de terminer ce Travail.

Remerciements

- Je tiens à remercier mon encadreur Mr. **CHEIKH PAPA TOUTY DIOUF**, économiste financier, pour son époustouflant déploiement d'énergie, pour sa disponibilité et ses conseils qui ont largement impacté ma motivation dans la recherche.

- L'ensemble de l'équipe pédagogique de Supdeco en général et l'institut mercure en particulier.

- Et pour finir je tiens à remercier tous les membres du jury d'avoir voulu évaluer mon travail dans son ensemble.

Je vous prie de lire à travers ces modestes mots, le ressenti de ma très profonde considération et de mon sincère respect.

Liste des abréviations

BCEAO : BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

TCM : TAUX CREDITEUR MINIMUM

TDM : TAUX DEBITEUR MINIMUM

OMC : ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TIAO : TAUX D'INTERET SUR LES INTERVENTIONS PONCTUELLES

UE : UNION EUROPEENE

TP : TAUX DE PENALITE

TEG : TAUX EFFECTIF GLOBAL

TEGI : TAUX FFECTIF GLOBAL D'INTERET

UEMOA : UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

FMI : FOND MONETAIRE INTERNATIONAL

CFA : FRANC DE LA COMMUNAUTE FINANCIERE AFRICAINE (POUR LES PAYS DE LA BCEAO)

FED : FEDERAL RESERVE

BCE : BANQUE CENTRALE EUROPEENE

BIC : BUREAU D'INFORMATION SUR LE CREDIT

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 1

Première partie : Cadre théorique 3

Chapitre1 : cadre general de l'etude 4

I. problematique 4

II.cadre de travail 5

Chapitre 2 : revue de la litterature 5

I. clarification des concepts 5

II. points de vue sur le sujet 18

Deuxième Partie : Cadre empirique 22

Chapitre1 methodologie : 23

Chapitre 2 : analyse et interpretation des resultats 23

I. resultats et commentaires 23

II. modele empirique, donnees et methodes econometriques 27

II. RECOMMANDATIONS 33

conclusion 33

bibliographie : 36

annexe 38

I. INTRODUCTION

Le mécanisme d'émission monétaire dans la zone UEMOA remonte à la banque du Sénégal créée par le décret signé par napoléon Bonaparte le 21 décembre 1853. Elle est assurée ensuite par plusieurs établissements parmi lesquels nous avons La banque de l'Afrique Occidentale (de 1901 à 1955), l'institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo (de 1955 à 1959), et finalement la Banque des états de l'Afrique de l'ouest (à partir de 1959). La banque des Etas de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) deviendra un établissement public international en 1960, date de l'accession des pays de l'Afrique de l'ouest à l'indépendance mais surtout le 12 mai 1962 Date de la signature du traité instituant l'union monétaire ouest Africaine (UEMOA). La BCEAO sera gérée par un conseil d'administration composé de représentants des Etats membres de l'union et de la république française. Dès 1974, l'institution procède à l'Africanisation de ses cadres. Ainsi, le 15 décembre 1974 Monsieur ABDOULAYE FADIGA est nommé Gouverneur de la BCEAO, un poste tout nouvellement crée. La BCEAO est aujourd'hui considéré comme un pilier de l'union économique et monétaire qui regroupe huit Etats en Afrique de l'ouest. Certes, la politique monétaire a toujours été au cœur des débats qui ont été causés par les déceptions provenant d'une part par les écarts entre les mesures annoncées et bien sur les mesures réalisées mais d'une autre part aussi , entre l'impact qu'a les principales cibles parmi lesquelles nous pouvons souligner l'inflation ,et l'impact sur le niveau de vie économique de la population. A cela nous constatons clairement que les pays développés accointent de plus en plus leurs efforts en termes d'intégration économique régionale.

Cela nous emmène à nous poser la question : est-il clair que l'intervention de la BCEAO est favorable pour les établissements banquiers ? La politique de régularisation de la liquidité des banques menée par la BCEAO est-elle avantageuse à une intégration sur le plan économique au sein de l'UEMOA ?

Notre travail est organisé en deux grands axes ou deux grandes parties : une première partie qui sera entièrement théorique et une seconde partie qui sera pratique.La partie théorique met en lumière les éléments techniques et théoriques sur lesquels nous nous sommes basés pour justifier notre problématique. Elle se termine sur une illustration schématique de la stratégie que nous

avons adoptée pour la vérification de nos hypothèses. Dans la seconde partie, nous schématiserons la stratégie que nous avons utilisée pour vérifier nos hypothèses. Ensuite, il s'agira d'analyser les mécanismes par lesquels la BCEAO permet de réguler la liquidité des banques.

Première partie : Cadre théorique

Chapitre1 CADRE GENERAL DE L'ETUDE

I. problématique

En 1998 le conseil des ministres de l'UEMOA institue, dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration financière au sein de l'union, un agrément unique des banques et des établissements financiers. Cet agrément va bien sûr s'inscrire dans le cadre d'un marché commun et unifié au sein de l'UEMOA, celui-ci est basé sur la libre circulation des biens, des capitaux, des services mais aussi sur le droit d'établissement des personnes physiques et morales.

Il vient compléter et apporter plus vivacité à un espace monétaire déjà solide et unifié qui se caractérise par la même monnaie émise par le même institut d'émission monétaire, l'intégration des marchés monétaire, l'application très organisée d'une réglementation bancaire mais surtout par la présence d'une branche communautaire de contrôle et de surveillance de l'activité des banques.

L'agrément unique donne le plein droit, à un établissement financier ou à une banque, d'offrir librement les prestations de service de même nature au sein de l'union sans être contraint de solliciter de nouveaux agrément ; mais surtout le droit d'exercer des activités financières et bancaire d'un quelconque genre.

Le 1er janvier 1999, date d'entrée en vigueur de l'agrément, est une date très importante car les banques et établissements financiers dont le siège est situé dans un état membre de l'UEMOA se voient s'offrir la liberté de prestation de service au sein de l'union et de s'implanter librement selon les modalités définies par une instruction du gouverneur de la BCEAO.

Au-delà de tout ce que nous venons d'énumérer, il est maintenant plus qu'important d'éclairer sur le rôle de la banque des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans le fonctionnement efficace des établissements financiers et des banques. Ceci nous emmène à nous poser la question de savoir comment est-ce que la BCEAO parvient à reguler la liquidité bancaire, dans sa zone d'émission ? Quel est son champ d'intervention au niveau des banques

et pour quel but ? L'intervention de cette dernière serait-elle favorable et avantageuse aux banques de l'UEMOA?

II. cadre de travail

❖ OBJECTIFS DE RECHERCHE:

1. ***Objectif général :***

L'objectif général de cette étude est répondre aux interrogations qui se posent lorsqu'il s'agit de discuter sur l'apport ou du rôle que joue la BCEAO dans le fonctionnement efficaces des établissements bancaires.

2. ***Objectifs de spécifiques :***

- Expliquer de manière explicite les différentes méthodes qu'utilise la BCEAO pour diriger ou piloter les taux d'intérêt des Etablissements bancaires.

- Identifier les effets de la politique monétaire de la BCEAO sur la stabilité du système bancaire et financier de L'UEMOA.

3. ***hypothèses de recherche :***

-la BCEAO fait un bon choix des objectifs, des instruments ainsi que de la politique monétaire qui lui permettent de réguler la liquidité des banques commerciales.

-les choix de la BCEAO ne sont pas favorables dans le bon fonctionnement de la politique monétaire des banques de second rang.

Chapitre 2 revue de la litterature

I. clarification des concepts

- ***La liquidité des banques***

Ici nous aborderons le concept de liquidité bancaire sous deux volets :

- ***La quantité de monnaie ou la liquidité bancaire que la banque centrale émet et que les banques commerciales possèdent***

La liquidité d'une banque est traduite par la monnaie centrale dont cette dernière dispose, c'est-à-dire le montant de son compte courant créditeur au sein de la banque centrale, les billets en caisse mais aussi et surtout le montant de ses comptes-courants créditeurs dans d'autres banques et aux comptes courants postaux (CCP) dont elle pourra toujours exiger la contrepartie en monnaie centrale.la liquidité bancaire prend en compte tous ses éléments moins les comptes courants bancaires qui s'annulent pour l'ensemble agrégé des banques. (BEZIADE M., 1986, p 55).

Les auteurs FERRANDIER R. et KOEN V. ont bien évidemment mis l'accent sur la distinction entre la liquidité immédiate des banques et la liquidité potentielle des banques. Selon eux, les comptes courants créditeurs des banques commerciales auprès de la banque centrale constituent ce que l'on appelle liquidité bancaire immédiate, tandis que l'ensemble des actifs mobilisable auprès de la banque centrale correspond à la liquidité bancaire potentielle.

La liquidité bancaire immédiate représente alors les « réserves » qui se trouvent au passif du bilan de la banque centrale. De même nous trouvons les billets mis en circulation par la banque centrale au passif du bilan. La monnaie centrale représente alors ces deux types de monnaie émise par la banque centrale et qui est représenté par l'agrégat M0. Le tableau ci-dessous illustre le bilan d'une banque centrale.

- ***LA LIQUIDITE DES BANQUES COMME ETANT LA CAPACITE DES BANQUES A FAIRE FACE A LEURS OBLIGATIONS***

Ici, la capacité d'une banque est définie par son aptitude à faire face aux demande des lient lorsqu'il s'agit de les fournir des liquidités. Evidemment, les clients auront toutefois besoin de faire des transactions, c'est-à-dire mobiliser leur actifs liquides présents dans les livres de banque et la banque doit être capable de de nourrir ce besoin.

A cela il sied de noter qu'hormis les passifs, c'est-à-dire les dettes envers ses créanciers, elle doit posséder assez de monnaie centrale afin de pouvoir régler ses emprunts mais aussi régler les autres banques.

1. La monnaie

La monnaie est définie selon chaque économiste du point de vue de la fonction qu'elle mène. Elle peut constituer à elle seule un instrument de mesure de valeur(1), un intermédiaire des échanges (2), une réserve de pouvoir d'achat (3).

- ***La monnaie comme instrument de mesure de valeur***

Ici la monnaie est perçue comme une unité de mesure de la valeur. En effet, elle aide à comparer la valeur des différents services et biens. Elle sert en quelques sortes à mesurer à déterminer ou à mesurer la valeur de ces biens par un prix. Elle est alors l'équivalent général des prix.

- ***La monnaie comme intermédiaire des échanges.***

La monnaie est acceptée par l'ensemble des agents économique qui sont certains à leur tour de les réutiliser pour acheter des biens mais aussi rembourser leur dette. Elle nous permet aussi de s'abstenir du troc qui présente énormément de contraintes telles que : la coïncidence de biens entre les échangismes, les couts d'attente et les couts de stockage.

En Gros l'argent facilite la transaction des biens et réduit les couts inutiles.

- ***La monnaie comme réserve de valeur ou pouvoir d'achat***

La monnaie est considéré comme étant réserve de valeur du moment où elle permet de faire des achats dans le futur. En effet, le consommateur n'est nullement obligé de dépenser son argent aussitôt. Néanmoins, si grâce à la monnaie, l'épargne permet une consommation ultérieure, l'inflation réduit le pouvoir d'achat de l'unité monétaire au cours du temps.

2. Les différentes formes de monnaie.

Ici dans cette partie, il est nécessaire de considéré différents types de monnaie en circulation dans la zone **UEMOA** mais aussi dans une zone économique au sens large, tout en sachant que chaque type de monnaie représente des dettes envers différentes catégories de personnes.

Les observateurs et chercheur sont souvent figés sur une vision plus large sur la monnaie en circulation. Celle-ci peut être perçue comme étant la monnaie mise à la disposition des consommateurs pour leurs transactions : **les espèces-** qui représentent la dette de la banque centrale, généralement envers les consommateurs et les **dépôts bancaires** – qui représentent la dette des banques commerciales envers les consommateurs. Cette notion de monnaie au sens large est importante dans la mesure où elle permet de mesurer la quantité de monnaie que possèdent les acteurs de l'économie.

La monnaie peut être divisée en deux catégories : les actifs monétaires (A) et les actifs quasi liquides à court terme.

- **Les actifs monétaires :**

Les actifs monétaires sont tout simplement les formes de monnaie dont l'utilisation dans les échanges ne nécessite nullement une conversion ou une transformation. Les deux formes d'actifs monétaires sont : la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale.
La monnaie fiduciaire regroupe les billets et des pièces (monnaie divisionnaire). Celles-ci sont les deux uniques formes de monnaie officielle légale (monnaie centrale).

La monnaie scripturale est la monnaie qui existe sous la simple forme d'écriture. Elle est constituée par les soldes créditeurs des comptes disponibles à vue immédiatement transférables. Les banques de second rang ou banques commerciales ont le privilège de l'émission et de la mise en circulation de la monnaie scripturale qui est ne monnaie privée. Les cartes bancaires et les chèques sont les principaux supports de la monnaie scripturale.

- **Les Actifs quasi liquides et à Court terme**

Les Actifs quasi liquide et à court terme sont à la base crée dans le but de l'épargne. On trouve ici, l'ensemble des moyens de paiement dont l'utilisation nécessite une transformation préalable (les comptes bloqués, les comptes sur livrets d'épargne, etc.).

3. le marché interbancaire

Le marché interbancaire est le marché où les établissements de crédit échangent des liquidités entre eux ainsi que d'autres actifs financiers à court terme. La banque centrale

peut alors intervenir pour apporter ou reprendre des liquidités selon les conditions du marché, tout ceci dans le but de corriger ou d'ordonner une évolution non voulu des taux d'intérêt mais aussi de rééquilibrer le bilan des banques lors des crises de liquidité.

4. guichet d'intervention

Les interventions de la BCEAO comprennent :

- Les opérations d'open Market
- Le refinancement sur les guichets de prêts marginal et d'avance intra-journalière.

  Sont habilités à avoir accès aux guichets de la BCEAO, les établissements de crédit assujettis aux dispositifs de réserves obligatoires ainsi que les institutions communautaires de financement conformément à l'article 22 du traité de l'UEMOA.

  Peuvent être autorisé à participer aux appels d'offre sur le marché en qualité d'offreurs de ressources :

- Les établissements de crédit
- Les établissements communautaires de financement institués en Application de l'article 22 du traité de l'UEMOA.
- Les établissements financiers de capital-risque ou d'investissement en fonds propres.
- Les caisses nationales d'épargne disposant d'une autonomie de gestion.
- Les systèmes financiers décentralisés, disposants d'un compte de règlement ou d'un compte ordinaire à la BCEAO.
- Les trésors publics des Etats membres de l'UEMOA

5. les dépôts bancaires :

De quoi s'agit-il ?

La monnaie fiduciaire représente une toute petite partie de la monnaie détenue par les ménages et les entreprises dans l'économie. Le reste consiste en dépôts à la banque, comme on peut le voir dans le Graphique 1. Pour des questions de sécurité, les consommateurs ne souhaitent généralement pas conserver la totalité de leurs actifs sous la forme de billets de banque. De

plus, les espèces ne rapportent pas d'intérêts, ce qui rend leur possession moins attractive que celle d'autres actifs qui en rapportent, tels que les dépôts bancaires. Pour ces raisons, les consommateurs préfèrent détenir en majorité un moyen d'échange alternatif : les dépôts bancaires, en rouge dans la Figure 2. Les dépôts bancaires peuvent prendre différentes formes, par exemple celle de comptes courants ou de comptes d'épargne détenus par les consommateurs, ou encore certains types d'obligations bancaires achetées par des investisseurs. Dans l'économie moderne, ils tendent à être enregistrés sous forme électronique. Pour plus de simplicité, cet article se focalise sur les dépôts bancaires des ménages et des sociétés, ceux-ci fonctionnant très clairement comme la monnaie.

Pourquoi sont-ils utilisés ?

Quand un consommateur dépose des billets à la banque, il échange tout simplement une dette de la Banque d'Angleterre contre une dette d'une banque commerciale. La banque commerciale reçoit des billets mais crédite en retour le compte du consommateur du montant

Déposé. Si les consommateurs échangent leurs espèces contre des dépôts bancaires, c'est tout simplement parce qu'ils ont confiance en le fait qu'ils pourront toujours être remboursés. Les banques doivent donc garantir qu'elles pourront toujours fournir suffisamment d'espèces pour répondre à la demande estimée des déposants, en remboursement de leurs créances. Pour la plupart des ménages déposants, ces dépôts sont garantis jusqu'à une certaine valeur, pour assurer la confiance des clients37.

Ceci implique que les dépôts bancaires sont réputés pour être facilement convertibles en espèces et qu'ils peuvent être utilisés comme moyen d'échange à leur place.

Dans l'économie moderne, les dépôts bancaires constituent souvent la monnaie par défaut. La majorité des gens reçoivent aujourd'hui leur salaire sous forme de virement bancaire et non en espèces. Et plutôt que d'échanger ces dépôts bancaires contre des billets, de nombreux consommateurs les utilisent comme réserve de valeur, et, de plus en plus, comme moyen d'échange. Quand un consommateur paie par carte bancaire dans un magasin, par exemple, le montant dû par le secteur bancaire à ce client diminue (puisque le dépôt bancaire de ce client diminue), alors que le montant dû au magasin augmente (puisque le dépôt bancaire du magasin

augmente). Le consommateur a utilisé son dépôt bancaire directement comme moyen d'échange, sans avoir à le convertir en espèces. Comment sont-ils créés?

A la différence des billets, qui sont émis par la banque d'Angleterre, les dépôts bancaires sont majoritairement créés par les banques commerciales elles-mêmes. Bien que le stock de dépôts bancaires augmente quand quelqu'un dépose des billets de banque sur son compte, il diminue de la même manière à chaque fois que quelqu'un effectue un retrait. De plus, comme montré dans le Graphique 1, le montant représenté par les espèces est très faible comparé à la valeur des dépôts bancaires. L'établissement de crédits bancaires est bien plus important pour la création de dépôts bancaires. Quand une banque consent un prêt à l'un de ses clients, elle crédite tout simplement le compte bancaire de ce dernier d'un solde bancaire plus important. A cet instant, de la monnaie est créée.

Les banques peuvent créer de la monnaie car les dépôts bancaires constituent simplement des dettes de la banque ; la capacité de la banque à créer de la dette n'est pas différente de celle de n'importe quel autre acteur de l'économie. Quand la banque consent un prêt, l'emprunteur a aussi créé une dette, de lui envers la banque. La seule différence étant que, pour des raisons exposées plus haut, les dettes de la banque (ou dépôts bancaires) sont largement acceptées comme moyens d'échange : il s'agit bien de monnaie. La capacité des banques commerciales à créer de la monnaie n'est pourtant pas sans limite. La quantité de monnaie qu'elles peuvent créer dépend d'une série de facteurs, notamment (et pas des moindres) les politiques monétaire, de stabilité financière et de règlementation établies par la Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest.

6. opération d'open market

La complexité des opérations d'appel d'offres des banques centrales suscite plusieurs interrogations et fait l'objet de nombreuses investigations, notamment dans les espaces européens et américains. Au niveau de la Banque Centrale Européenne, les analyses ont été reconsidérées avec l'entrée en vigueur de la monnaie commune. Pour plusieurs études portant sur le comportement des banques dans les opérations d'open-market de la BCE, l'article de référence est un travail effectué par Ayuso et Repullo et publié en 2003. Cet article qui analyse les appels d'offres à taux fixe et à taux variable dans la Zone euro stipule que la BCE cherche à

minimiser une fonction de perte lors de ces opérations d'open- market. Il montre que l'écart entre le taux interbancaire effectif et le taux ciblé par la BCE est tributaire de la forme de la fonction de perte de la BCE.

D'une façon générale, les opérations d'open-market peuvent être considérées comme des enchères de la liquidité « centrale » avec comme vendeur la banque centrale et comme acheteurs les banques commerciales. Cependant, la littérature standard des enchères de biens multiples n'est pas directement applicable à ces opérations. En effet, dans les opérations d'open-market, le fournisseur de biens (la Banque Centrale) n'est pas sensé maximiser un revenu, contrairement aux enchères classiques. Néanmoins, en raison des similitudes sur la mise en œuvre des deux types d'opérations, les résultats théoriques obtenus sur les études des

Enchères pourraient faire l'objet d'extension aux opérations d'appels d'offres des banques centrales.

Ainsi, des phénomènes, tels que « la malédiction du vainqueur »1 analysée dans la théorie des enchères, ont été abordés dans les études sur les opérations d'open-market. Ce phénomène intervient notamment dans les enchères discriminatoires avec information privée sur la valeur des biens. La définition la plus simple de ce phénomène consiste à considérer qu'il y a malédiction lorsque la valeur du bien est inférieure à l'offre du vainqueur. Ce résultat peut engendrer une inefficience de l'opération de mises aux enchères surtout lorsqu'elle est répétitive. Le phénomène inverse pourrait également se produire. En effet, Back et Zender (1993, 2001) ont montré qu'une enchère à prix uniforme peut conduire à des équilibres dans lesquels le prix effectivement payé par les participants, en l'occurrence le taux de soumission de l'établissement de crédit, est en dessous de la vraie valeur du bien (le taux d'intérêt du marché monétaire).

Un autre phénomène également abordé dans la littérature sur les opérations d'appel d'offres est celui du «cauchemar du vaincu» (Simon, 1994). Il s'agit de la possibilité que certaines banques n'obtiennent pas la liquidité souhaitée et qu'elles soient obligées de s'orienter vers le guichet du prêt marginal ou le marché interbancaire à des taux d'intérêt relativement plus élevés, afin de respecter notamment le niveau de réserves obligatoires. Dans cet ordre d'idée, Nyborg et Strebulaev (2001) ont développé un modèle dans lequel les enchérisseurs font face au risque de ne pas être servis en liquidité. Nybord et Strebulaev (2004) ont aussi élaboré un modèle

théorique sur ce phénomène. Dans ce second article, ils montrent que les banques sont plus « agressives » sur le guichet des appels d'offres lorsque leurs positions de liquidité sur le marché interbancaire sont plus hétérogènes. Bindseil, Nybord et Strebulaev (2009) ont développé un modèle d'enchères de biens multiples dans lequel les banques font face à des rationnements sur le marché secondaire. Leurs résultats confortent ceux de Nybord et Strebulaev (2004). En effet, ils montrent notamment qu'il existe une corrélation positive entre l'agressivité des banques au cours d'une opération d'appels d'offres et la dispersion des soumissions effectuées au cours des opérations antérieures. La raison est que plus les Soumissions sont dispersées (en montant et en taux), plus grande est la probabilité qu'un certain nombre de banques ne puissent pas être satisfaites et connaissent des difficultés d'approvisionnement. Sur le plan empirique, les analyses des réactions des banques aux opérations d'open-market d'une banque centrale posent, au préalable, un schéma de fonctionnement de l'Institut d'émission. Ainsi, l'étude de Bindseil (2002) considère que la Banque Centrale Européenne (BCE) fonde ses décisions d'allocation de liquidité sur une cible de liquidité. Cet article tente d'expliquer le passage d'une situation des volumes des soumissions en deçà des montants mis en adjudication à une situation inverse après le lancement des adjudications à taux variables. Nyborg et al. (2002), sur la base d'un équilibre global sur le marché interbancaire issu du modèle de Bindseil (2002), ont analysé les soumissions aux principales opérations de refinancement de la BCE en utilisant des données de cinquante-trois (53) opérations d'appels d'offres après l'adoption de la procédure d'adjudication à taux variables. Ils montrent que les anticipations de baisse des taux du marché monétaire expliquent la réduction des soumissions des banques. Dans un schéma répétitif de constitution de réserves, Furfile (2000) montre que la situation antérieure des réserves influence la demande courante de liquidité. Dans cette étude, le niveau de constitution des réserves d'une banque est mesurée par le ratio de constitution de réserves de la banque qui est estimé par le rapport entre la moyenne des tenues de compte (jusqu'au jour de l'appel d'offres) et la quantité de réserves obligatoires.

La prise en compte du phénomène de la «malédiction du vainqueur» implique que les soumissionnaires répondent à un accroissement de la volatilité des taux d'intérêt, en réduisant le volume et le taux de soumission, et en augmentant la dispersion des taux. D'autre part, les banques relativement petites qui font face à un accroissement de la volatilité des taux sur le

marché monétaire pourraient décider de ne pas intervenir sur le guichet des appels d'offres, mais plutôt d'obtenir de la liquidité sur le marché interbancaire.

Les études sur les comportements des banques abordent également des considérations de taille ou d'appartenance à des réseaux bancaires. A cet égard, l'hypothèse de Freixas-Holthausen (Freixas et Holthausen, 2004) selon laquelle les grandes banques d'envergure internationale font des arbitrages sur les différentiels de taux d'intérêt entre pays, a des implications importantes pour les appels d'offres des banques centrales. En effet, toutes choses étant égales par ailleurs, les banques de grande envergure ont en général une participation beaucoup plus active aux appels d'offres et soumissionnent pour des montants beaucoup plus élevés que les petites banques d'envergure nationale lorsque les taux d'intérêt nationaux sont moins élevés que les taux d'intérêt étrangers. Cette conjecture suggère que la taille des banques et leur

Appartenance à un groupe bancaire doivent être incluses dans l'ensemble des variables explicatives.

❖ Description des opérations hebdomadaires d'open-market de la BCEAO

La BCEAO peut initier les opérations d'open-market ci-après :
– les opérations hebdomadaires d'injection de liquidités;
– les opérations d'injection de liquidités de maturité longue;
– les opérations ponctuelles de réglage;
– les opérations de retrait de Liquidités ;
– lesopérationsdecessionstemporairesoudéfinitivesdetitressurlemarchéinterbancaire.

– La description suivante ne concerne que les opérations d'appels d'offres hebdomadaires qui font l'objet de la présente étude.

La BCEAO utilise la technique d'adjudication à l'américaine pour réguler la liquidité sur le marché monétaire. Ce marché des enchères régionales se déroule par voie d'adjudication à taux variable aux demandeurs de ressources selon les procédures de prise ou de mise en pension. Le rôle de ces opérations est de fournir la liquidité aux contreparties et de servir de signal à l'orientation de la politique monétaire. Les participants à ces opérations d'une maturité d'une semaine se composent surtout des banques, des établissements financiers, des institutions financières sous régionales justifiant d'une Les adjudications d'injections de liquidité sont

organisées une fois par semaine5 pour une durée de (07) sept jours. Cette périodicité est modifiable par la Banque Centrale en fonction des besoins du moment. Des adjudications exceptionnelles de réglage fin des conditions de liquidité pourraient également être organisées en dehors des séances périodiques. Elles s'effectuent en trois étapes : l'annonce des appels d'offres, le dépôt des soumissions et l'exécution des opérations du marché. Ainsi, la Banque Centrale informe le système bancaire de l'organisation à une date donnée, d'une adjudication dont les caractéristiques sont précisées à l'avance. Celles-ci portent notamment sur la nature des adjudications (prise ou mise en pension), le montant maximum mis en adjudication, l'échéance, la durée, la date de valeur, ainsi que l'heure limite de dépôt des soumissions.

En ce qui concerne le dépôt des soumissions, les intervenants s'exécutent auprès de l'une des huit (08) agences principales de la BCEAO, au plus tard le jour et l'heure limites indiqués sur l'avis d'appel d'offres.

Dans ces opérations à taux variable6, les banques soumettent à la fois le montant de liquidité qu'elles souhaitent obtenir et les taux d'intérêt auxquels elles voudraient la liquidité. Les participants aux opérations indiquent également le montant des effets à mettre en pension et autorisent la Banque Centrale à les prendre en garantie pour un montant au moins égal à leur valeur.

Les opérations du marché sont centralisées et exécutées au Siège de la Banque Centrale le jour suivant le dépôt des soumissions. Ces soumissions sont classées dans l'ordre décroissant des taux d'intérêt pour les injections de liquidités. Dans ce cas, la satisfaction des demandes s'effectue en privilégiant les soumissions aux taux d'intérêt les plus élevés. Le plus bas taux auquel la soumission est arrêtée, est appelé le « taux marginal ». Pour ces soumissions correspondantes à ce taux, la Banque Centrale applique un prorata basé sur la quantité demandée.

Dans la procédure à taux discriminatoire, chaque soumissionnaire paye son taux de soumission, tandis que dans la procédure à taux unique, le taux marginal est appliqué à toutes les soumissions acceptées.

- **Stratégies des acteurs dans les opérations d'open-market de la BCEAO**

Ces stratégies concernent d'une part la Banque Centrale et d'autre part les établissements de crédit. En effet, ces deux entités sont en interaction stratégique inter temporelle, l'évolution des

variables sur le marché monétaire dépendant des actions et réactions dans le temps. La BCEAO effectue ses opérations d'open-market en prenant en compte la situation de la liquidité des banques primaires et l'orientation qu'elle désire donner aux taux d'intérêt du marché monétaire.

- **le surplus**

Les banques commerciales cherchent naturellement à optimiser leur profit issu de la différence entre le taux d'acquisition de la liquidité auprès de la Banque Centrale et le taux de revente éventuelle sur notamment le marché interbancaire. Dans le type d'enchère mis en œuvre au cours des opérations d'open-market, ce surplus dépend de leurs offres puisque c'est ce qu'elles paient (enchère au premier prix). Elles ont intérêt à proposer des taux faibles, afin de se garantir un surplus substantiel.

- **le risque de perdre l'enchère**

D'autre part, les banques commerciales ont également intérêt à proposer des taux d'intérêt élevés, car conformément à la procédure d'enchère décrite précédemment, les soumissions sont adjugées successivement par ordre décroissant des taux de soumission jusqu'à ce que le montant total mis en adjudication soit atteint. En proposant des taux d'intérêt faibles, elles prennent donc le risque de perdre l'enchère.

Ainsi, la stratégie optimale des banques commerciales consiste à déterminer le taux d'intérêt qui leur permette d'optimiser à la fois le surplus et le risque. En effet, en proposant un taux faible, elles augmentent aussi bien le surplus que le risque de perdre l'enchère.

Il est possible pour elles de déterminer une stratégie optimale si le risque et le surplus peuvent être évalués dans une même unité (monétaire). Dans ce cas, la stratégie optimale pourrait être formulée de la façon suivante : réduire son taux de soumission - relativement à son évaluation - tant que le gain marginal en surplus résultant de cette réduction est supérieur à la mesure monétaire du risque de perdre l'enchère à la suite de cette réduction. Lorsque ces deux valeurs sont égales, l'offre optimale est trouvée.

En fait, la stratégie optimale d'une banque serait d'anticiper le taux marginal et de soumissionner à ce taux qui est le plus bas auquel la liquidité est octroyée. Le taux moyen pondéré des soumissions traduit ainsi la plus ou moins grande « agressivité » des soumissions, c'est-à-dire le prix moyen que les établissements de crédit sont prêts à payer pour obtenir un refinancement à une semaine auprès de la Banque Centrale.

Cette présentation des stratégies pose l'essence du problème auquel sont confrontés les établissements de crédit et montre que le déroulement d'une opération d'open-market est un jeu stratégique : la stratégie de chaque intervenant dépend de ce qu'il croît être les stratégies de tous les autres. Par conséquent, l'équilibre du jeu, lorsque la coopération entre les agents est exclue, sera a priori un équilibre de Nash.

7. Les réserves Obligatoires

Il convient de noter qu'il existe à l'heure actuelle un débat au niveau mondial sur la suppression éventuelle des réserves obligatoires comme instrument de politique monétaire. En effet, sous la pression des banquiers primaires qui redoutent cet instrument et qui sont pour cela fortement appuyés par les penseurs libéraux, l'idée nouvelle serait que les banques centrales doivent abandonner cet instrument et se mettre à « l'heure du marché ». Elles sont donc appelées à se comporter comme tout autre acteur économique et à mener la politique monétaire selon les règles du marché.

Prévu par les statuts de la Banque Centrale et les Directives de Politique de la Monnaie et du Crédit issues de la Réforme de 1975, comme instrument destiné à compléter le dispositif de contrôle de la liquidité bancaire, le système des réserves obligatoires est entré en application à

Compter du premier octobre 1993, en substitution de l'encadrement du crédit. Conformément aux dispositions arrêtées, l'assiette et les coefficients de réserves varient en fonction des impératifs de la politique monétaire.

Dès le démarrage, il a été retenu pour les banques, un système d'assiette mixte, assis sur les dépôts à vue et les crédits à court terme (hors crédits de campagne). Depuis le 16 avril 2000, les crédits de campagne et les créances brutes des banques sur l'extérieur ont été introduits dans l'assiette. Le choix de l'assiette mixte tient compte de la diversité des situations de liquidité dans les pays de l'Union et procède de la préoccupation de consolider la collecte des dépôts à terme de manière à favoriser la mise en place de crédits à moyen et long terme. Au niveau des autres établissements assujettis, en l'occurrence les établissements financiers distributeurs de crédit, l'assiette est constituée de l'encours des crédits octroyés, diminué des concours obtenus auprès du système bancaire.

Il n'est pas ouvert des comptes de dépôts spéciaux pour la représentation des réserves obligatoires. Celles-ci sont constituées à partir des dépôts effectués par les établissements assujettis sur leurs comptes ordinaires dans les livres de la Banque Centrale.
Depuis le 16 juin 2005, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques sont de 15,0% au Bénin, 9,0% au Mali, Niger et Sénégal, 7,0% au Burkina, 5,0% en Côte d'Ivoire et 3,0% en Guinée-Bissau et Togo. S'agissant des établissements financiers, le coefficient est fixé de manière uniforme à 5,0% depuis le premier octobre 1993.

II. points de vue sur le sujet

Les systèmes de paiement sont un rouage stratégique des économies de marché décentralisées. La masse considérable de règlements intra journaliers qui transitent dans la plupart des systèmes de paiement de gros montants donne lieu à d'importants risques potentiels de défaillance pouvant rapidement dégénérer en risque systémique. Au cours de la dernière décennie, cette question des risques de paiement est devenue un sujet de préoccupation majeur pour les autorités de tutelle, comme en témoignent le « Rapport Lamfalussy » (BRI, 1990) et le « Rapport Padoa-Schioppa » (Commission Européenne, 1992).

Or, les banques centrales ont un rôle essentiel à jouer en matière de gestion, de garantie et de surveillance des systèmes de paiement : c'est d'ailleurs l'un des principaux arguments mis en avant par Alan Greenspan, président du Système de réserve fédérale, lorsqu'il défendit son institution, lors du débat de 1993-94 sur la création éventuelle d'une Commission bancaire fédérale (Wall Street Journal, 16 décembre 1993). Bien entendu, la nature et l'étendue de ce rôle dépendent des caractéristiques des systèmes de paiement.

Dans les systèmes à règlements nets et dans les systèmes à règlements bruts avec découvert, les opérateurs sont exposés au risque de contrepartie. Le risque est maximum dans les systèmes à règlements nets avec clauses de révocation des paiements (c'est le cas de Sagittaire en France). Le défaut d'un participant peut entraîner une perte partielle ou totale (selon les règles de fonctionnement) pour les contreparties. De cette perte peut résulter un processus de propagation du défaut de règlement qui risque de déstabiliser les banques concernées. L'intervention de la banque centrale en tant que prêteur en dernier ressort apparaît indispensable pour garantir la crédibilité de tels systèmes.

Le risque de contrepartie est minimisé dans les systèmes bruts (ou en paiement continu) sans découvert, car la qualité des opérateurs est immédiatement déterminée en raison de la synchronisation entre émission et règlement des ordres de paiement. En revanche, ce type d'organisation des paiements impose un besoin de liquidité intra journalier plus important que dans les systèmes précédents. Les opérateurs sont exposés à un risque permanent d'illiquidité qui peut bloquer le fonctionnement du système de paiement, ce qui amène les banques centrales à surveiller l'évolution de la liquidité et à imposer, dans certains cas, aux opérateurs de maintenir des réserves sur leurs comptes. Un tel système est plus sûr mais présente donc des coûts d'opportunité élevés.

La sécurité des systèmes de paiement tend à s'accroître grâce à des progrès constants (paiements bruts en temps continu et synchronisés). Toutefois, les risques ne sont pas encore tous éliminés, les différents systèmes nationaux de paiement étant encore dans une situation très hétérogène à cet égard. À terme, lorsque les systèmes de paiement seront sûrs, la fonction des autorités de tutelle pourra se limiter à des tâches de supervision. Tant que cette situation idéale n'est pas atteinte, l'intervention des banques centrales en tant que prêteur en dernier ressort et comme opérateur restera nécessaire.

Toutefois, au-delà de leur rôle de contrôle, les banques centrales sont amenées à garder un lien fonctionnel avec les systèmes de paiement car elles ont besoin de ceux-ci pour mener la politique de régulation de la liquidité bancaire. On notera ici encore l'existence d'un problème potentiel de conflit d'objectifs, dans la mesure où la quantité de liquidité requise pour le fonctionnement d'un système de paiement brut ne coïncide pas nécessairement avec la quantité de liquidité requise pour la mise en œuvre de la politique monétaire.

Prévenir le risque systémique grâce à la fonction de prêteur en dernier ressort Concernant la fonction de prêteur en dernier ressort comme moyen d'éliminer le risque systémique, deux conceptions théoriques s'opposent. La conception orthodoxe défend l'idée que les banques centrales ne doivent intervenir que pour aider les banques illiquides mais solvables, en prélevant un taux de pénalité (supérieur au taux du marché) sur celles-ci. Cette approche, dominante chez les théoriciens orthodoxes, a été initialement exposée par Bagehot, dans son livre fameux «Lombard Street » (1873), et a été reprise et développée par toute une lignée de travaux ultérieurs (notamment Humphrey, 1975).

Une approche plus récente et défendue par un nombre croissant d'économistes, notamment par Goodhart et Baltensperger (1992), montre que l'intervention du prêteur en dernier ressort est nécessaire en raison des imperfections caractérisant le marché du crédit. En effet, en raison de ces imperfections, d'une part, la survie d'une banque individuelle peut être menacée en cas de crise de liquidité et, d'autre part, la défaillance d'une banque peut avoir des effets déstabilisateurs sur l'ensemble du système bancaire. L'idée de départ est ici le constat, mentionné plus haut, que les banques sont potentiellement vulnérables du fait de leurs structures de bilan. Par ailleurs, on remarque qu'il existe une asymétrie d'information entre la banque et sa clientèle. Ainsi, le déposant peut difficilement juger la qualité des actifs de sa banque. Dans cette situation d'incertitude, le moindre doute sur la solvabilité d'une banque risque de déclencher un mouvement contagieux de panique bancaire (« Bank runs »). Par le canal de l'interbancarité, ce processus est susceptible de fragiliser d'autres banques, qui n'avaient pas de difficultés de trésorerie au départ.

On constate que, dans la pratique, la conception orthodoxe et restrictive du rôle de la banque centrale en tant que prêteur en dernier ressort n'est pas toujours respectée. Ceci est illustré par les résultats d'une enquête récente sur les défaillances bancaires menée par Goodhart et Schoenmaker (1992) dans 24 pays et portant sur les années 1980 et le début des années 1990 : sur 104 défaillances bancaires recensées, 73 ont entraîné des opérations de sauvetage impliquant les banques centrales à des degrés divers, les 31 autres cas ont donné lieu à une liquidation, une tentative avortée de sauvetage ayant été menée pour 4 de ces banques. Les banques centrales sont amenées à intervenir, dans la pratique, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la distinction entre crise de liquidité et de solvabilité est souvent difficile à discerner à court terme. En principe, la solvabilité est mesurée en rapprochant les pertes (effectives ou potentielles) des capitaux propres. Mais cette évaluation prend du temps. Or, les banques centrales doivent le plus souvent intervenir rapidement, pour gagner du temps, afin de préserver la confiance des déposants et d'enrayer tout risque de propagation ou de contagion systémique.

Un autre argument en faveur d'une intervention des banques centrales comme prêteur en dernier ressort concerne la gestion de l'aléa de moralité mentionné précédemment. Comme on l'a vu, il y a deux moyens principaux de fournir de la liquidité aux banques défaillantes (si l'on exclut l'intervention directe du gouvernement) : l'action du prêteur en dernier ressort ou un système

d'assurance de dépôts. L'expérience semble montrer que le deuxième mécanisme, souvent proposé par les tenants de l'approche orthodoxe, est loin d'être supérieur à la solution du prêteur en dernier ressort. En premier lieu, le paiement des indemnités par les systèmes D'assurance de dépôts est généralement lent à mettre en œuvre car il donne souvent lieu à des procédures bureaucratiques et judiciaires complexes, ce qui ne permet pas de restaurer rapidement la confiance des déposants. De plus, la certitude que les déposants seront finalement indemnisés n'est pas de nature à inciter les dirigeants à améliorer leur gestion des risques. Il semble que l'action du prêteur en dernier ressort est moins sujette à ces critiques. D'une part, cette action a le mérite de pouvoir être très rapide et de restaurer ainsi immédiatement la confiance des déposants en cas de risque de défaillance bancaire. D'autre part, les banques centrales peuvent laisser planer le doute sur l'éventualité et l'ampleur de leur intervention en tant que prêteur en dernier ressort, selon la doctrine dite de « l'ambiguïté constructive » ainsi il est possible de réduire les incitations au comportement adverse de la part des dirigeants bancaires. L'expérience semble montrer (voir l'enquête citée à ce sujet) que l'intervention directe des gouvernements (et donc le recours aux ressources du contribuable) est plus fréquente dans les cas où existe un mécanisme d'assurance de dépôts, ce qui peut être interprété comme l'indice d'une moindre efficacité de ce système.

Deuxième Partie : Cadre empirique

Chapitre1 méthodologie :

I. Méthodes de collecte de données

Les données utilisées pour cette étude sont issues des opérations hebdomadaires d'open-market menées par la BCEAO sur la période allant de février 2007 à décembre 2010. Il s'agit donc de données temporelles constituées des 204 opérations d'appel d'offres d'injections de liquidité de la BCEAO, à savoir 48 en 2007 et 52 au cours de chacune des trois (3) autres années.

II. Méthodes de traitement et d'exploitation de données

Dans ce document nous avons effectué une Analyse quantitative, avant la mise en œuvre des contrôles automatiques effectués à travers les logiciels informatiques :

- montants déclarés à l'unité ou en millions ;
- rubriques servies pour des montants
- répartition des montants en fonction de l'origine géographique ;.

Avec Excel, nous avons réalisé un certain nombre de calculs lors de la saisie ou de la modification de certains types de données antérieures. Ces contrôles ont trait, en particulier, à la comparaison entre les montants enregistrés pour une rubrique donnée d'une année à une autre, afin de déceler les variations importantes, à l'équilibre comptable des questionnaires et à la cohérence entre les valeurs figurant dans des rubriques ayant un lien logique entre elles.

Chapitre 2 : analyse et interprétation des résultats

I. résultats et commentaires

1. Le taux effectif global d'intérêt

Le calcul du taux effectif global d'intérêt est effectué au moment de la conclusion du contrat de crédit, en se plaçant dans l'hypothèse où le contrat reste valable pendant la durée convenue et où le prêteur et l'emprunteur remplissent leurs obligations dans les délais et aux dates convenus.

$$\sum_{k=1}^{k=n} pk/(1+i)^{tk} = \sum_{k'=1}^{k'=n'} Rk/(1+i)^{tk'}$$

k' est le numéro d'ordre d'un remboursement ou d'un règlement de charges ;
Pk est le montant du prêt $n^{\circ k}$; $R^{k'}$ est le montant du remboursement ou du paiement de charges $n^{\circ k'}$;

Σ désigne la sommation ;
n est le numéro d'ordre du dernier prêt ; n' est le numéro d'ordre du dernier remboursement ou du dernier règlement de charges ; tk est l'intervalle de temps séparant la date du premier prêt et celles des prêts ultérieurs $n^{\circ 2}$ à n ; il est exprimé en nombre de périodes unitaires ;
tk' est l'intervalle de temps, exprimé en nombre de périodes unitaires, séparant la date du premier prêt et celle des remboursements ou paiements de charges $n^{\circ 1}$ à n' ; i est le taux de période ou taux actuariel ; il peut être calculé, soit de manière algébrique, soit par approximations successives.

Le Tableau I donne les grandes lignes du bilan agrégé de l'ensemble des banques de l'UEMOA en 2005, 2006 et 2007. La structure bilancielle montre une prépondérance des opérations avec la clientèle. Celles-ci recouvrent essentiellement à l'actif les différents types de crédit accordé à la clientèle, et au passif les dépôts collectés par les banques. Le poids de ces opérations, 58% de l'actif contre 76% du Total passif en 2007, montre l'importance du métier classique de collecte de ressources et d'octroi de crédit dans l'activité bancaire dans L'UEMOA. La comparaison de la part des opérations avec la clientèle dans le passif et dans l'actif permet de noter une large couverture de financements bancaires par les ressources collectées. Il pourrait en résulter une résilience du secteur bancaire vis-à-vis des chocs monétaires qui expliquerait en partie la faible efficacité de la politique de la BCEAO.

Tableau **I**

Eléments	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIFS						
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 358 589	20%	1 517 305	20%	1 906 001	21%
Opérations avec la clientèle	4 178 812	62%	4 574 078	61%	5 199 944	58%
Opérations sur titres et diverses	711 884	11%	871 540	12%	1 203 973	14%
Valeurs immobilisées	446 264	7%	498 220	7%	596 920	7%
TOTAL ACTIF	6 695 849	100%	7 461 144	100%	8 911 573	100%
PASSIFS						
Opérations de trésorerie et interbancaires	540 107	8%	668 420	9%	935 356	10%
Opérations avec la clientèle	5 138 198	77%	5 681 298	76%	6 733 855	76%
Opérations sur titres et diverses	269 619	4%	300 991	4%	344635	4%
Provisions, fonds propres et assimilés	746 515	11%	809 086	11%	896 144	10%
TOTAL PASSIF	6 695 849	100%	7 461 144	100%	8 911 573	100%

En 2007, les opérations de trésorerie et les opérations interbancaires sont le deuxième poste de l'actif avec 21%, mais ne représentent que 10% du passif total. L'écart entre ces deux postes illustre une situation globale de liquidité relativement abondante et un faible développement des marchés d'endettement interbancaire.

Les opérations sur titre connaissent une progression importante et ressortent à 14% en 2007 soutenues par l'activité de placement des banques en titres publics. Les fonds propres, provisions et fonds assimilés représentent 10% du passif.

L'évolution du bilan agrégé est alimentée par une augmentation importante du nombre de banques. L'Union compte 96 banques en 2008 contre 60 dix ans plus tôt, Mais le secteur bancaire est dominé par des banques généralistes, 58 contre 12 banques spécialisées en 2004.

Par ailleurs, à l'instar de la plupart des pays en développement, le secteur financier est composé principalement de banques (Fry, 1995). Les établissements financiers ne sont qu'au nombre de 20 en 2004 contre 72 banques et sont de taille très modeste. Aucun établissement de crédit n'atteint en 2004 une taille bilancielle de plus de 50 milliards, taille minimale d'une banque de taille intermédiaire.

La dispersion des banques suivant leur taille est assez importante. En 2004, 19 banques avaient une taille de bilan supérieure à 100 milliards, 27 banques une taille inférieure à 50 milliards et 24 banques une taille intermédiaire. Cette hétérogénéité suivant la taille est favorable à l'investigation empirique du canal du prêt bancaire car elle facilite l'étude de fonctions de réaction différenciées des firmes bancaires aux chocs monétaires. Au demeurant, un examen plus

détaillé des asymétries entre firmes par une analyse descriptive de notre échantillon de firmes bancaires permet de recueillir plus d'enseignements préliminaires.

L'échantillon est constitué de quarante banques reparties dans les pays de l'UEMOA et dont les données de bilan s'étalent sur la période 1991-2005 (voir section suivante pour une description exhaustive des données). Une segmentation de l'échantillon suivant la taille des banques permet de dégager des observations intéressantes sur leurs caractéristiques. A cet effet nous considérons comme grandes banques celles dont la taille est supérieure au quartile d'ordre 3 de l'échantillon, les autres étant classées dans la catégorie des petites banques.

La Figure A retrace l'évolution de liquidité des fonds propres suivants cette catégorisation.

La Figure A : **évolution de la liquidité des fonds propres bancaires UEMOA (hors guinée Bissau)**

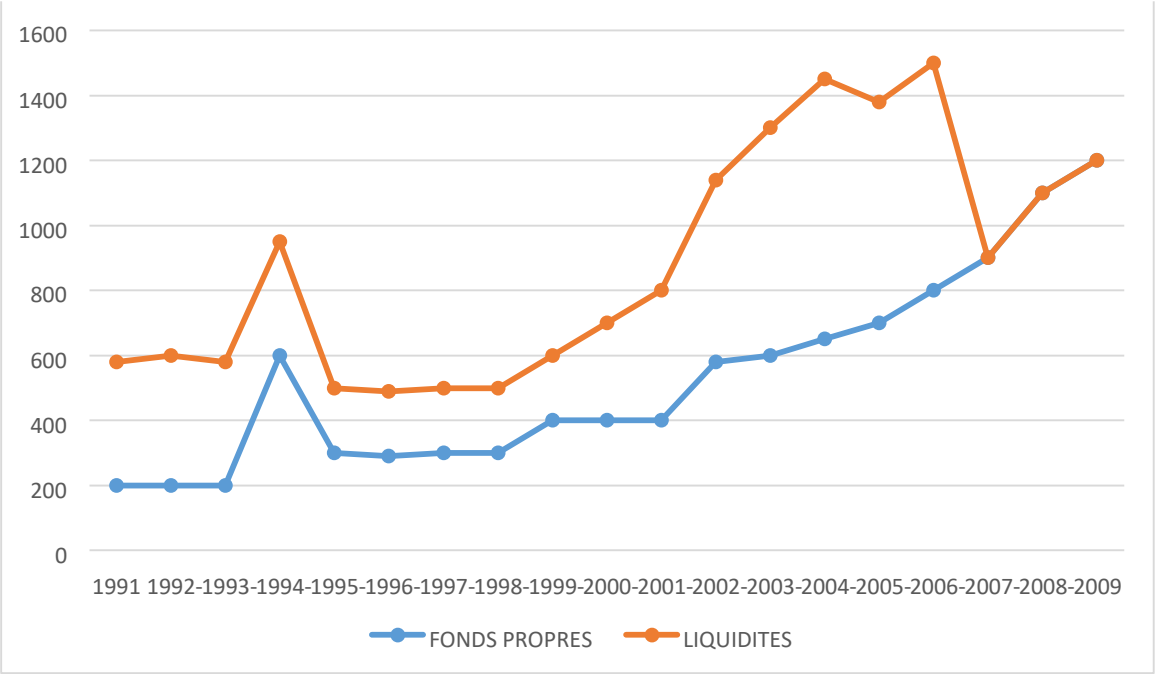

Bulletin des statistiques monétaires et financière de la BCEAO, 2009

Selon les deux indicateurs de liquidité, on constate que les grandes banques sont relativement moins liquides. Elles sont également moins dotées de fonds propres (fonds propres rapportés

à l'actif). L'investigation économétrique doit tenir compte de ces observations. Par exemple, une régression visant à tester l'hypothèse d'une asymétrie de transmission monétaire suivant la taille des banques doit isoler systématiquement les effets de la liquidité et de la capitalisation. De même, les estimations qui testent une sensibilité asymétrique aux chocs monétaires selon la capitalisation doivent contrôler systématiquement la liquidité et la taille de la banque.

Toutefois au plan économique, la distribution de la liquidité et des fonds propres suivant la taille des banques affaiblirait le canal du crédit. En effet, supposons que l'activité de crédit des petites banques apparaisse toute chose égale par ailleurs plus sensible aux impulsions des autorités monétaires, et qu'il existe également un canal du prêt bancaire suivant la liquidité ; alors les petites banques utiliseraient leur surplus relatifs de liquidité pour protéger, au moins en partie, leur activité de prêt vis-à-vis des chocs monétaires.

2. modèle empirique, données et méthodes économétriques

Nous présentons dans cette section le modèle, les variables et les données ainsi que les méthodes d'estimation économétrique.

❖ . LE MODELE, LES VARIABLES ET LES DONNEES

L'évaluation du canal du prêt bancaire sur des données désagrégées revient à tester l'hypothèse d'une transmission asymétrique de la politique suivant la taille, la liquidité et la capitalisation des banques. A cet effet les travaux empiriques retiennent une équation de détermination du crédit ou de son taux de croissance dans laquelle est introduite une variable multiplicative entre la politique et une caractéristique de bilan. En notant Cred pour le crédit bancaire à l'économie, B pour la variable de bilan (qui peut être la capitalisation, la liquidité ou le total de l'actif) et Pol pour la politique monétaire, nous pouvons écrire l'équation du crédit comme suit :

$$\log Credijt = \theta 0 + \theta 1Polt + \theta 2logBijt + \theta 3(Polt \times logBijt) + \theta 4logBanqijt + \theta 5logMacroijt + ui + \varepsilon ijt \quad (1)$$

Banq et Macro correspondent à un ensemble de variables de contrôle tenant respectivement aux caractéristiques des banques et à la situation macroéconomique. Les indices i et t

identifient respectivement les banques et le temps. ui désigne des effets fixes liés aux banques et εijt est un terme d'erreurs aléatoires.

Le coefficient θ3 de la variable croisée permet de saisir l'effet de la variable de bilan sur la transmission de la politique au credit. Dans l'hypothèse de l'existence du canal du prêt bancaire, il est attendu que le coefficient θ3 de la multiplicative soit positif et significatif. En effet si θ3 > 0 on peut considérer que la transmission monétaire est plus importante quand B est faible.

Spécifions à présent l'ensemble des variables explicatives ainsi que les signes attendus des coefficients.

La politique monétaire

La politique monétaire dans l'UEMOA s'appuie sur deux principaux taux directeurs que sont le taux d'escompte et le taux de pension. Ce dernier a été retenu comme vecteur d'action de la politique monétaire dans la présente étude. Il est un taux intermédiaire entre le taux d'escompte et le taux du marché monétaire. Depuis les réformes de libéralisation qui ont affecté le dispositif et les instruments monétaires, les mécanismes de marché sont privilégiés par la gestion indirecte de la liquidité bancaire. Le maniement du taux de pension permet à la

Banque centrale d'influencer le taux du marché monétaire. Diop (1998) a montré que le taux de pension est l'instrument qui a le plus d'impact sur les conditions de crédit. Il a été par ailleurs retenu par Nubukpo (2002). Il évolue de façon quasi-synchrone avec le taux d'escompte de la BCEAO et influence le taux du marché interbancaire. A partir de l'historique des taux, nous avons calculé un taux de pension moyen annualisé. Le taux n'étant en vigueur qu'à partir de 1993, le taux d'escompte a servi à compléter la série pour les années 1991 et 1992.

L'influence de la politique monétaire est attendue négative conformément à la théorie. Un relèvement du taux de pension induit une progression de l'offre de crédit bancaire.

Les caractéristiques des bilans bancaires

A l'instar des travaux antérieurs, les variables de bilan des banques que nous retenons sont: la liquidité ; la capitalisation ; la taille ainsi que les dépôts. Pour des détails sur l'interprétation des coefficients des variables multiplicatives, voir Brandor et al. 2006.

La taille de la banque est mesurée par le total des actifs de la banque. Le bilan de la banque est corrélé avec son niveau d'activité de crédit et par conséquent nous escomptons un signe positif au coefficient de l'actif bancaire.

La liquidité bancaire est saisie alternativement par deux variables. La liquidité 1 correspond aux liquidités en caisse augmentées des créances interbancaires y compris la Banque Centrale. La liquidité 2 consolide cette première mesure en prenant en compte les dettes interbancaires y compris celle vis-à-vis de la Banque centrale. Elle reflète de ce fait une situation nette de liquidité. Le coefficient attendu de la liquidité est négatif.

La capitalisation bancaire est saisie par la situation en fonds propres. La capitalisation bancaire détermine la capacité de financement d'une banque. Un certain volume de crédit requiert un niveau conséquent de capitalisation ou plus largement de fonds propres. Un secteur bancaire fortement capitalisé dispose d'un matelas de fonds propres conséquent pour y adosser son activité. La constitution des fonds propres bancaires est d'ailleurs réglementée par des ratios prudentiels pour contenir le risque de défaut de la banque dans un certain seuil et assurer la stabilité financière. Le ratio de Cooke établit un rapport entre les fonds propres et les engagements de crédit de la banque. L'incitation à la constitution de fonds propres peut tenir à une discipline d'ordre règlementaire ou à une autre logique : la discipline de marché. En effet, le « capital économique » selon Berger et al. (1995) est un niveau de fonds propres détenu par la banque pour maximiser sa valeur de marché en l'absence de contraintes réglementaires. Après la faillite bancaire de la décennie 1980 et les coûteuses restructurations, on pourrait émettre l'hypothèse de la prévalence d'une relative discipline de marché dans le secteur : les banques de l'UEMOA seraient sensibles à une autodiscipline qui bornerait la relation entre l'activité de financement et le niveau de fonds propres. Dans tous les cas, nous retenons l'argument des fonds propres dans l'équation du crédit. Quel signe en attendre ? Le signe est fonction de l'arbitrage que fait la banque notamment dans la détermination de sa variable d'ajustement entre la capitalisation et le volume de prêt. Si elle a recourt à des fonds extérieurs pour renforcer son activité de crédit, le signe du coefficient

sera positif. Par contre si c'est plutôt cette dernière variable qui est ajustée, le coefficient ressortira négatif. Dans ce dernier cas, cela traduirait une discipline relativement forte dans la constitution des fonds propres, qu'elle soit d'origine règlementaire ou liée au marché.

Les dépôts bancaires sont un déterminant essentiel de l'activité de crédit des banques. La relation entre les dépôts et le crédit bancaires est un lieu commun dans la littérature. On peut l'envisager ici en considérant que l'activité de prêt est adossée, au moins en partie, à la collecte de dépôts. Le volume de dépôts mobilisé par le secteur bancaire va déterminer, toute chose égale par ailleurs, sa capacité et sa propension de prêt. Nous introduisons donc la variable des dépôts bancaires dans notre équation de détermination du crédit, pour saisir les effets des ressources mobilisées auprès de la clientèle par les banques. Nous en escomptant un coefficient positif.

Variables macroéconomiques

Nous introduisons des variables de contrôle pour capter l'influence de la situation macroéconomique. Il s'agit de la production et de l'inflation. La production mesurée par le PIB courant traduit l'effet de la demande sur l'offre de crédit. L'offre de crédit évolue dans le même sens que la production de sorte qu'il est attendu un signe positif au coefficient du PIB. L'inflation est mesurée par le logarithme de l'indice des prix à la production. Un taux d'inflation élevé inhibe l'incitation au prêt car il traduit un amenuisement de la valeur réelle des cash-flows futurs que la banque récolterait en remboursement de ses prêts éventuels. En théorie, c'est précisément l'inflation anticipée qui est l'indicateur qui pilote cet arbitrage.

Nous retenons toutefois l'indice courant des prix à la consommation. Les mesures alternatives (taux de croissance de l'indice des prix ou du déflateur du PIB) ont l'inconvénient d'avoir des ordres d'intégration différents de ceux des autres variables. Le coefficient de l'inflation est attendu négatif.

Nous avons constitué à partir des rapports de la Commission bancaire une base de données microéconomique des bilans bancaires. Celle-ci comporte 40 banques réparties dans les 7 pays et couvre la période de 1991 à 2005. Les banques de notre échantillon représentent 71% du nombre total des banques de l'UEMOA en 1995 contre 62% en 2003 et 55% en 2004. Elles participent pour plus de 80% au total des actifs bancaires de l'Union en 2005, contre plus de 86% en 1991. Les 40 banques de l'échantillon ont assuré plus de 78% de l'activité

de crédit en 2005 contre près de 92% en 1991. Elles ont en outre collecté plus de 86% des dépôts en 1991 contre plus de 79% en 2005. Elles participent pour plus de 76% au réseau des guichets bancaires permanents de l'UEMOA 1999.

❖ Surliquidité des secteurs bancaires

Les réserves bancaires constituées auprès de la BCEAO sont bien supérieures à celles requises par la réglementation (Figure. I.9). En dépit d'un resserrement des taux19 et d'un élargissement de l'assiette des réserves obligatoires (2000), on enregistre une nette progression des excédents. A partir des données présentées en annexe dans le tableau I.2, on peut calculer qu'en moyenne, sur la période 1993 à 2005, la surliquidité atteint plus de 2,6 fois le seuil règlementaire.

Le ratio de surliquidité est calculé par la formule suivante :

$$\textbf{Surliquidité} = \frac{\textbf{Reserve bancaires Taux de réserves obligatoires} \times \textbf{Dépôts des banques}}{\text{Dépôts des banques}}$$

Le **tableau II** donne l'évolution de la surliquidité par pays. En moyenne, durant la période 1991 à 2006, les secteurs bancaires des différents pays de l'UEMOA ont détenu des excédents de liquidité allant de 4% à 18% du total des dépôts. En proportion du PIB, ces niveaux sont dans une fourchette de 0,8% à plus de 3,7%. Notre évaluation des ratios de surliquidité donne des résultats Très proches de ceux obtenus par Saxegaard (2006). Reprécisons que si l'auteur évalue les ratios de surliquidité pour un ensemble de pays, dont ceux de l'UEMOA, son investigation quant aux effets sur la politique monétaire n'intègre pas ces pays.

A l'exception de la Côte d'Ivoire, en moyenne, la détention de surplus de liquidité par les banques a été plus importante durant la décennie 1990 que durant les années 2000. Durant cette seconde période, elle varie en effet entre 3,6% et près de 13% contre 3,6% et plus de 24% des dépôts pour la première période.

Pour la Côte d'Ivoire, la hausse de la surliquidité durant les années 2000, est sans doute due à la crise que connaît le pays depuis 2002 (l'observation des données permet de dater à 2002 la hausse de la surliquidité en Côte d'Ivoire). De même, on peut penser que les crises

sociopolitiques liées aux mouvements de revendication démocratiques du début de la décennie 1990 ont affecté la demande de liquidité des banques.

On peut procéder à un classement des pays suivant leur situation de liquidité. En moyenne de 1991 à 2006, le Mali, le Bénin, le Niger et le Togo ont par ordre décroissant, les secteurs bancaires les plus liquides. Sur toute la période, les économies de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Burkina Faso ont été les moins sur liquides.

Nous obtenons en 2004 un ratio de surliquidité/ dépôts de 12,2%, 10,5%, 10%, 10%, 16%, 9,6%, 7% respectivement pour le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Saxegaard (2006) présente un graphique sur lequel les statistiques ne sont pas précisément reportées pour chaque pays. La comparaison ne peut se faire, dès lors, qu'à l'œil nu. Par ailleurs, l'auteur signifie que pour les pays dont les statistiques ne lui ont pas été disponibles, il a considéré les données les plus récentes. Il ne donne pas cependant la liste de ces pays, encore moins les années de référence.

Tableau II. Evolution de la politique des réserves obligatoires

DATE	BENIN	BURKINA	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO	GUINNEE BISSAU	COTE D'IVOIRE
16 Octobre 1993 au 15 aout 1998	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	-	1,5%
16 Aout au 15 novembre 1998	9,0%	9,0%	9,0%	5,0%	5,0%	9,0%	5,0%	9,0%
16 Novembre au 16 décembre 1998	9,0%	9,0%	9,0%	5,0%	1,5%	3,0%	5,0%	1,5%
16 Décembre 1998 au 15 avril 2000	3,0%	3,0%	3,0%	1,5%	1,5%	1,5%	3,0%	1,5%
16 Avril au 15 aout 2000	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
16 Aout au 15 septembre 2000	9,0%	3,0%	3,0%	5,0%	9,0%	3,0%	3,0%	3,0%
16 Septembre 2000 au 15 avril 2002	9,0%	3,0%	3,0%	5,0%	9,0%	3,0%	3,0%	3,0%
16 Avril 2002 au 15 mars 2004	9,0%	3,0%	9,0%	5,0%	9,0%	3,0%	3,0%	3,0%
16 Mars 2004 au 15 juin 2005	13,0%	3,0%	9,0%	5,0%	9,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Depuis le 15 juin 2005	15,0%	7,0%	9,0%	9,0%	9,0%	3,0%	3,0%	5,0%

Source : BCEAO

Saxegaard (2006) calcule ces excédents de liquidité dans plusieurs pays africains. Pour les pays de l'UEMOA, ses évaluations montrent qu'en 2004 plusieurs d'entre eux détenaient plus de 10% de leurs dépôts bancaires sous forme de réserves au-delà des seuils règlementaires. Nos propres calculs aboutissent à des résultats semblables20. Saxegaard (2006) montre que la transmission de la politique monétaire dans les pays de la CEMAC ainsi qu'au Nigeria et en Ouganda, est fortement contrainte par ces excès de liquidité. Cette abondance de liquidité offre des ressources aux banques leur permettant d'absorber les chocs de politique et constitue une source d'inefficacité de la politique de la BCEAO (Nubukpo, 2002).

II. RECOMMANDATIONS

A l'issue de ce travail nous tenons à recommander un certain nombre de dispositifs techniques afin de faciliter la recherche.

Actions à entreprendre par les établissements :

. Intensification des actions de sensibilisation et d'information à l'endroit du public pour faciliter le processus de recueil du consentement ;

. Mise à niveau de leurs systèmes d'information et finalisation des tests de déclaration de données;

. Prise en compte systématique des rapports de solvabilité dans le cadre d'instruction des dossiers de crédit.

CONCLUSION

Les résultats obtenus indiquent que les bilans bancaires altèrent la transmission de la politique monétaire de la BCEAO. L'impact du taux de pension de la BCEAO est plus important sur la fonction de prêt des petites banques, des banques les moins liquides ainsi que des banques les plus faiblement capitalisées. En d'autre terme, nous montrons que suivant leur niveau d'actif, de liquidité et/ou des fonds propres, les firmes bancaires peuvent disposer d'une résilience plus forte face aux chocs monétaires.

La validation du canal du prêt bancaire dans l'UEMOA montre que la transmission de la politique des taux directeurs de la BCEAO est tributaire de la résilience des bilans des banques.

Par conséquent, l'efficacité de la politique monétaire nécessite de prendre en compte la structure des bilans bancaires au-delà des seules préoccupations de la régulation prudentielle. En montrant que la liquidité, les fonds propres et la taille des banques conditionnent les canaux de transmission, nos résultats renforcent l'hypothèse de l'existence d'un impact du dispositif prudentiel sur la propagation des impulsions monétaires. Les autorités monétaires, qui ont par ailleurs en charge la politique de régulation bancaire, doivent se préoccuper de l'influence de celle-ci sur la politique monétaire et le financement de l'économie. Si les ratios de liquidité et de fonds propres, par exemple, sont destinés à renforcer la stabilité du secteur bancaire, ils interfèrent sans doute avec les canaux de transmission en offrant aux banques une capacité responsive plus importante vis -à- vis des décisions monétaires. L'évaluation de ces impacts des normes prudentielles est une piste de recherche potentiellement éclairante pour la décision politique.

Par ailleurs, les normes prudentielles ont certainement des effets sur l'activité de crédit des banques. Nos résultats sur données désagrégées établissent que la liquidité bancaire ainsi que les fonds propres sont négativement liés à l'offre de crédit. Les effets contraignants des normes de fonds propres et de liquidité sur le crédit bancaire sont donc sans doute effectifs. Il faut interroger l'adéquation des niveaux de ratios prudentiels avec le contexte de surliquidité en particulier ainsi que leur conformité avec les impératifs de financement du développement.

De plus, nos résultats sur des données désagrégées sont encourageants et peuvent constituer une perspective nouvelle de l'étude de la politique monétaire et financière au sein même de la Banque centrale en mettant à profit les données fines dont elle dispose. La mobilisation de l'information prudentielle peut notamment fournir des données en vue d'évaluer plus précisément les effets multiples de la politique de régulation, en particulier les interférences avec les canaux de transmission monétaire.

Prévu par les statuts de la Banque Centrale et les Directives de Politique de la Monnaie et du Crédit issues de la Réforme de 1975, comme instrument destiné à compléter le dispositif de contrôle de la liquidité bancaire, le système des réserves obligatoires est entré en application à compter du premier octobre 1993, en substitution de l'encadrement du crédit. Conformément aux dispositions arrêtées, l'assiette et les coefficients de réserves varient en fonction des impératifs de la politique monétaire.

Dès le démarrage, il a été retenu pour les banques, un système d'assiette mixte, assis sur les dépôts à vue et les crédits à court terme (hors crédits de campagne). Depuis le 16 avril 2000, les crédits de campagne et les créances brutes des banques sur l'extérieur ont été introduits dans l'assiette. Le choix de l'assiette mixte tient compte de la diversité des situations de liquidité dans les pays de l'Union et procède de la préoccupation de consolider la collecte des dépôts à terme de manière à favoriser la mise en place de crédits à moyen et long terme. Au niveau des autres établissements assujettis, en l'occurrence les établissements financiers distributeurs de crédit, l'assiette est constituée de l'encours des crédits octroyés, diminué des concours obtenus auprès du système bancaire.

Il n'est pas ouvert des comptes de dépôts spéciaux pour la représentation des réserves obligatoires. Celles-ci sont constituées à partir des dépôts effectués par les établissements assujettis sur leurs comptes ordinaires dans les livres de la Banque Centrale.

Depuis le 16 juin 2005, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques sont de 15,0% au Bénin, 9,0% au Mali, Niger et Sénégal, 7,0% au Burkina, 5,0% en Côte d'Ivoire et 3,0% en Guinée-Bissau et Togo. S'agissant des établissements financiers, le coefficient est fixé de manière uniforme à 5,0% depuis le premier octobre 1993.

Bibliographie :

Ouvrages et revue de presse

1. « Modélisation du comportement de soumission des banques aux opérations d'open market de la BCEAO » par florent MELESSE, Document d'étude et de recherche, juin 2011

2. Ayuso, j. et Repullo, R. (2003), « A Model of the Open Market Operations of the European central Bank » Royal Economic Society, Vol 113.

3. « La monnaie dans l'économie moderne », par Michael McLeay, Amar Radia et Ryland Thomas des Etudes monétaires de la banque d'Angleterre.

4. « Dispositions relatives au marché des titres publics », Recueil des textes légaux et règlementaires, BCEAO, Avril 2016.

5. Communiqué de presse de la réunion ordinaire du comité de politique monétaire de la BCEAO, 2 Décembre 2020

6. « transmission de la politique monétaire au secteur réel au Sénégal », Latif DRAMANI, Bintou DIACK LY, Diama NDIAYE DIOUF

7. « Role of central bank in monetary management of a country with special reference to reserve bank of india », S. Hasan QAYED

Webographie :

1. https://www.memoireonline.com/07/09/2211/m_Analyse-critique-de-la-regulationde-la-liquidite-bancaire-par-une-banque-centrale-com.html

2. https://www.memoireonline.com/08/08/1490/m_analyse-mecanismerefinancement-par-marche-monetaire-etablissement-credit-uemoa12.html

3. https://www.etudier.com/dissertations/La-Monnaie-Comme-R%C3%A9serve-DeValeur/82915.html

4. https://www.memoireonline.com/07/09/2211/m_Analyse-critique-de-la-regulationde-la-liquidite-bancaire-par-une-banque-centrale-com3.html#toc29

5. https://www.senat.fr/eco/ec-04/ec-04_mono.html

6. https://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/20/MonetaryPolicy-and-Central-Banking

ANNEXE

Tableau II : Evolution de la politique des réserves obligatoires

DATE	BENIN	BURKINA	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO	GUINNEE BISSAU	COTE D'IVOIRE
16 Octobre 1993 au 15 aout 1998	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	-	1,5%
16 Aout au 15 novembre 1998	9,0%	9,0%	9,0%	5,0%	5,0%	9,0%	5,0%	9,0%
16 Novembre au 16 décembre 1998	9,0%	9,0%	9,0%	5,0%	1,5%	3,0%	5,0%	1,5%
16 Décembre 1998 au 15 avril 2000	3,0%	3,0%	3,0%	1,5%	1,5%	1,5%	3,0%	1,5%
16 Avril au 15 aout 2000	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
16 Aout au 15 septembre 2000	9,0%	3,0%	3,0%	5,0%	9,0%	3,0%	3,0%	3,0%
16 Septembre 2000 au 15 avril 2002	9,0%	3,0%	3,0%	5,0%	9,0%	3,0%	3,0%	3,0%
16 Avril 2002 au 15 mars 2004	9,0%	3,0%	9,0%	5,0%	9,0%	3,0%	3,0%	3,0%
16 Mars 2004 au 15 juin 2005	13,0%	3,0%	9,0%	5,0%	9,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Depuis le 16 juin 2005	15,0%	7,0%	9,0%	9,0%	9,0%	3,0%	3,0%	5,0%

Source BCEAO

Graphique de l'évolution des fonds propres et Liquidités

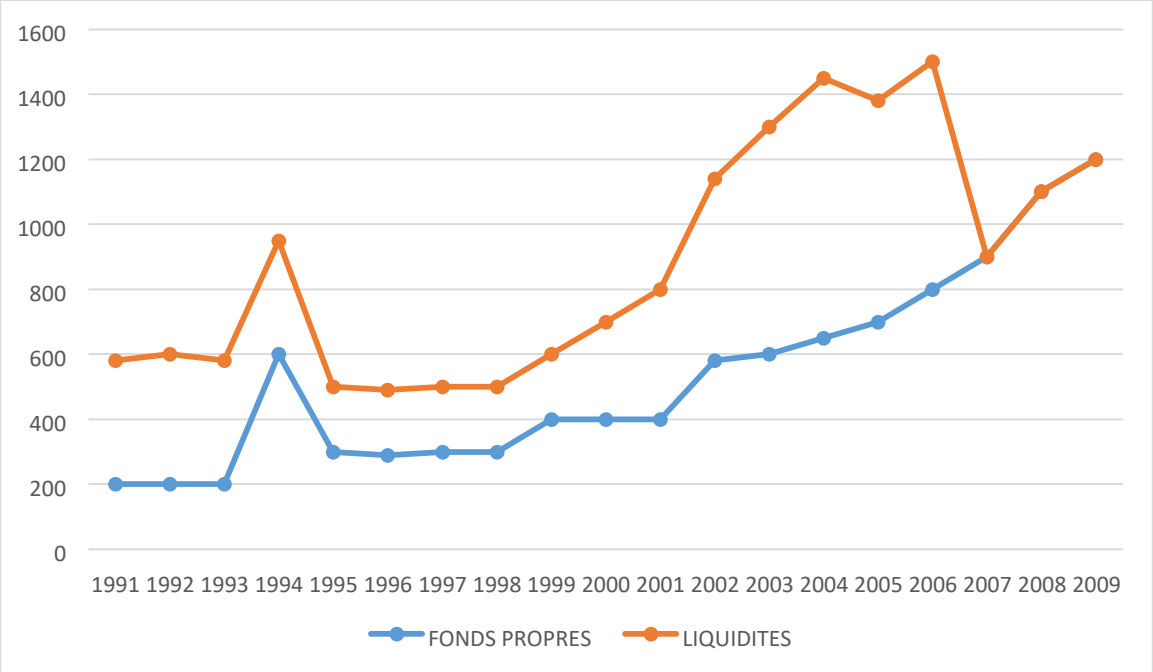

Tableau **I** :

Eléments	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIFS						
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 358 589	20%	1 517 305	20%	1 906 001	21%
Opérations avec la clientèle	4 178 812	62%	4 574 078	61%	5 199 944	58%
Opérations sur titres et diverses	711 884	11%	871 540	12%	1 203 973	14%
Valeurs immobilisées	446 264	7%	498 220	7%	596 920	7%
TOTAL ACTIF	6 695 849	100%	7 461 144	100%	8 911 573	100%
PASSIFS						
Opérations de trésorerie et interbancaires	540 107	8%	668 420	9%	935 356	10%
Opérations avec la clientèle	5 138 198	77%	5 681 298	76%	6 733 855	76%
Opérations sur titres et diverses	269 619	4%	300 991	4%	344635	4%
Provisions, fonds propres et assimilés	746 515	11%	809 086	11%	896 144	10%
TOTAL PASSIF	6 695 849	100%	7 461 144	100%	8 911 573	100%

TABLE DE MATIERES

I. INTRODUCTION....1

Première partie : Cadre théorique 3

Chapitre1 CADRE GENERAL DE L'ETUDE....4

I. problematique 4

II. cadre de travail 5

1.Objectif général :....5

2.Objectifs de spécifiques : 5

3.hypothèses de recherche :....5

Chapitre 2 revue de la litterature 5

I. clarification des concepts 5

1.La monnaie....7

2.Les différentes formes de monnaie. 7

3.le marché interbancaire 8

4.guichet d'intervention 9

5.les dépôts bancaires :....9

6.opération d'open market 11

7.Les réserves Obligatoires 17

II. points de vue sur le sujet....18

Deuxième Partie : Cadre empirique 22

Chapitre1 : methodologie :....23

I. Méthodes de collecte de données....23

II. Méthodes de traitement et d'exploitation de données 23

Chapitre 2 : analyse et interpretation des resultats 23

I. resultats et commentaires 23

1.Le taux effectif global d'intérêt.....23

2.modèle empirique, données et méthodes économétriques 27

II. recommandations.....33

conclusion 33

bibliographie : 36

annexe 38